DEUX-SEVRES

### VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 06/10/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 19/10/2015

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015** 

Délibération n° D-2015-372

Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de subvention auprès de la CAN

#### Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

### Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

### Excusés:

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-372

### **Direction de l'Education**

Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de subvention auprès de la CAN

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant que le poney est un formidable « Maître d'école » pour l'enfant, la Ville de Niort a souhaité développer un projet avec les écoles maternelles situées en zone sensible.

Ce projet pédagogique élaboré en partenariat avec l'Inspection académique et le centre équestre, et transversalement entre les services de la Ville, s'appuie sur le poney comme fil conducteur, maître de tous les apprentissages et outils de médiation.

Une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 jeudis. Les élèves tournent indifféremment sur 4 ateliers distincts au cours de la journée.

Les apprentissages s'organisent autour du poney :

- activités pédagogiques ;
- équitation :
- connaissance de l'univers du poney, découverte des équipements et des outils ;
- repos, motricité.

Ce dispositif développe la parentalité et la réussite éducative, par la sollicitation de parents bénévoles à chaque séance. Des liens de confiance se nouent avec les équipes éducatives, liens essentiels à la réussite des enfants.

Cette action expérimentée depuis 2009 est désormais intégrée dans les projets d'écoles.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020, articulé autour de 3 piliers, dont le pilier Cohésion sociale sur la parentalité et la réussite éducative.

Afin de poursuivre cette action avec les écoles maternelles Ernest Pérochon, Jean Zay et Emile Zola, dans son objectif stratégique, la Communauté d'Agglomération du Niortais est sollicitée, pour une participation financière au titre du Contrat de Ville pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
- solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du pilier Cohésion sociale du Contrat de Ville ;

- signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO